

# #4

Bulletin d'information de la Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée

SEPTEMBRE 2020

# CODECOM avenir



## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE RENOUVELÉ

Détail en page 3



BUDGET 2020 | P.4



AIDES AUX ENTREPRISES  
EN DIFFICULTÉS | P.10

[valdemeusevoiesacree.com](http://valdemeusevoiesacree.com)  
[tourismevaldemeusevoiesacree.fr](http://tourismevaldemeusevoiesacree.fr)





**3**  
ACTUALITÉS



**4**  
BUDGET 2020



**6**  
ENFANCE



**8**  
CULTURE



**10**  
ÉCONOMIE



**12**  
ENVIRONNEMENT



**13**  
VOIRIE



**14**  
AGENDA CULTUREL



**16**  
OPAH

## Édito du Président



Ce début d'année 2020 a été marqué par une crise mondiale sans précédent, engendrée par la propagation de l'épidémie de coronavirus aux quatre coins du globe. Personne n'est épargné, et tout le monde est concerné tant nos modes de vie personnels et professionnels sont impactés.

À l'instar de la quasi-totalité des collectivités françaises, notre Communauté de communes a été tristement touchée, puisque de nombreuses familles du territoire ont malheureusement été endeuillées. Il a fallu également s'adapter aux mesures de confinement et notamment à la fermeture des écoles et des crèches et de l'ensemble des services dits « non indispensables », puis préparer en un temps record le déconfinement dans le strict respect des mesures sanitaires.

Mais **nous avons su faire face, ensemble**. Les citoyens qui ont lancé un très fort élan de solidarité vis-à-vis des personnes les plus fragiles, mais aussi pour soutenir les personnels sociaux, médicaux-sociaux et médicaux, particulièrement mobilisés au plus fort de la crise. Les élus et agents de la Communauté de communes qui ont assuré la continuité du service public pendant le confinement, et en particulier la scolarisation des enfants de soignants dans les écoles du territoire. Quand les réouvertures de services ont été autorisées, les groupes scolaires, la déchetterie puis les deux multi-accueil ont très rapidement repris leur activité, tout en appliquant les protocoles indispensables à la sécurité de tous. En effet, la Communauté de communes a été parmi les premiers à assurer la réouverture des services indispensables à la population. **Pour cela, je tiens à remercier les équipes de la Codecom, ainsi que les élus qui ont su se mobiliser promptement.**

Ce début d'année a également été marqué par les élections municipales et communautaires qui, malgré les reports de calendrier, ont pu se dérouler en mars, juin et juillet. Ainsi le conseil communautaire, composé d'élus des 25 communes membres de notre Codecom, a-t-il pu se réunir le lundi 13 juillet pour son installation et l'élection des membres du Bureau. Forts de la confiance de nos collègues, nous entamons, avec les 9 vice-présidents, **un nouveau mandat axé sur le développement tant économique que touristique de notre territoire, sans oublier bien sûr l'ADN de notre collectivité : le service public.**

Nous allons notamment **poursuivre l'amélioration des conditions de travail des équipes et d'accueil des élèves de nos 7 groupes scolaires**, initier la rénovation complète du COSEC d'Ancemont, mais aussi **créer de nouveaux services à la population** comme la construction d'un multi-accueil à Souilly. De nouveaux enjeux tels que le **déploiement de l'usage du numérique ou la mise en place de moyens de mobilité alternatifs** feront également partie de notre feuille de route, laquelle laissera aussi la place à de nouvelles idées. Car la période de crise que nous vivons nous le démontre : il faut désormais savoir s'adapter rapidement et justement aux besoins du moment.

C'est avec enthousiasme, malgré une situation sanitaire encore floue, que notre nouveau conseil communautaire entre en fonction, et vous souhaite ainsi qu'à vos proches une très bonne rentrée.

**Le Président, Serge NAHANT**

### CODECOM AVENIR N°4

**Directeur de la publication :** Serge NAHANT  
**Réalisation :** Codecom Val de Meuse - Voie Sacrée  
**Création et mise en page :** isabelle-bomey.com  
**Impression :** Imprimerie Lefevre Graphic (55)  
**Crédit photos :** Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée - MT. Sauce - G. Buys - Pxhere - Freepik - Graphk - J. André - Bellatores Hospitalis - Jean-Louis Nicolas - Alain Taurelle - Mathilde Ory - Chantal Billiotte.  
**Tirage :** 4000 exemplaires - septembre 2020  
**Codecom Val de Meuse - Voie Sacrée :**  
43 Rue du Rattentout - 55320 Dieue-sur-Meuse  
T. 03 29 85 73 90  
Codecom Avenir : ISSN 2680-5626

[valdemeusevoiesacree.com](http://valdemeusevoiesacree.com)  
[tourismevaldemeusevoiesacree.fr](http://tourismevaldemeusevoiesacree.fr)

# Le Conseil Communautaire 2020

Composé de 38 membres titulaires, le Conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Il définit les politiques communautaires, il vote le budget et les taxes. Issus des vingt-cinq communes membres en proportion de leur nombre d'habitants, les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct en même temps que les conseillers municipaux.

## Le Président et le Bureau

Le Président préside de droit le bureau et l'ensemble des commissions. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté de communes. Il exécute les décisions du Conseil et représente la Communauté sur le plan juridique. Il est seul chargé de l'administration. Il est le chef des services de la collectivité.

Le Président est élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat. Il est appuyé par neuf vice-Présidents.

Composé du Président, des vice-Présidents et de cinq conseillers communautaires élus, le Bureau communautaire suit les avancées des Commissions et prépare les réunions du Conseil.

Le Président et les membres du Bureau ont été élus par les conseillers communautaires le 13 juillet 2020, leur mandat courant jusque 2026.

### PRÉSIDENT

**Monsieur Serge NAHANT**

### VICE-PRÉSIDENTS

**Monsieur David MINUTO, 1<sup>er</sup> vice-Président**

En charge des compétences **Environnement**  
*Collecte et enlèvement des déchets ménagers et assimilés - Déchetterie - Insertion.*

Et des compétences **Ressources humaines**  
*Masse salariale et organisation des services - Présidence du Comité Technique et du CHSCT.*

**Monsieur Gérard BUYS, 2<sup>nd</sup> vice-Président**

En charge des compétences **Économie**  
*Actions de développement économique.*

Et des compétences **Patrimoine, Voirie.**

**Madame Laëtizia HURLAIN, 3<sup>e</sup> vice-Présidente**

En charge des compétences **Scolaire**  
*Patrimoine scolaire - Relations avec les milieux enseignants.*

**Monsieur Romuald LEPRINCE, 4<sup>e</sup> vice-Président**

En charge des compétences **Développement durable**  
*Innovation, usage du numérique, technologies nouvelles.*

**Madame Frédérique SERRE, 5<sup>e</sup> vice-Présidente**

En charge des compétences **Cohésion sociale**  
*Relations avec les associations - relations avec les instances en charge des personnes âgées - développement touristique.*

**Monsieur Luigi FORNITO, 6<sup>e</sup> vice-Président**

En charge des compétences **Patrimoine**  
*Habitat - Bâtiments - Accessibilité - Urbanisme.*

**Madame Catherine COLLINET-JUNG, 7<sup>e</sup> vice-Présidente**

En charge des compétences **Cohésion sociale**  
*Culture - École de musique - développement culturel - Équipements sportifs et culturels.*

**Madame Isabelle GUERY, 8<sup>e</sup> vice-Présidente**

En charge des compétences **Cohésion sociale**  
*Mobilité, Service à la Population, Relation ARS - Maison de Services au Public.*

**Madame Karine HELMINGER, 9<sup>e</sup> vice-Présidente**

En charge des compétences **Enfance, Jeunesse**  
*Périscolaire, Extrascolaire, Petite enfance, Jeunesse.*

### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ÉLUS

#### MEMBRES DU BUREAU

**Monsieur Hervé CORVISIER**, conseiller délégué en charge de l'hydraulique

**Monsieur Jean-Pierre JAUNEL**

**Monsieur Richard MULLER**

**Monsieur Jean-François PEROTIN**

**Monsieur Pascal PIERRE**

### LES COMMISSIONS

Les Commissions préparent les décisions du Conseil. Avec l'appui des services de la Communauté de communes, elles travaillent chacune dans un domaine spécifique.

5 commissions sont créées au sein de la Codecom. Des conseillers municipaux peuvent être membres des commissions sans être conseiller communautaire.

#### Les 5 commissions sont :

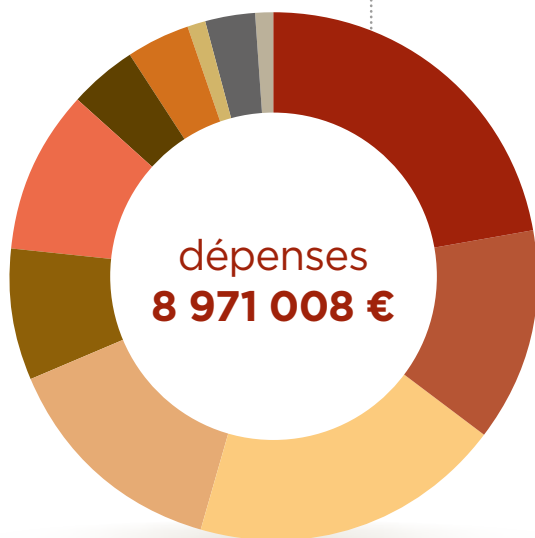
- **Commission environnement-hydraulique** : déchets ménagers - protection et mise en valeur de l'environnement - déchetterie - hydraulique.
- **Commission développement économique et touristique** : zones économiques - soutien aux entreprises - développement durable - technologies nouvelles - développement touristique.
- **Commission cohésion sociale** : associations - école de musique - programmation culturelle - mobilité - services à la population - action sociale d'intérêt communautaire.
- **Commission scolaire-enfance-jeunesse** : scolaire-périscolaire-crèches-RAM-jeunesse-centres de loisirs.
- **Commission patrimoine** : habitat - patrimoine - voirie.

# Fonctionnement 2020

Le budget 2020 a été élaboré et approuvé avant les élections municipales, en mars 2020, par les anciens délégués communautaires. Il est toujours possible, en cours d'année, de prendre des décisions ou de faire des modifications (DM) pour de nouveaux besoins.

virement à la section  
d'investissement

**22%**



virement à la section investissement	<b>1 942 224 €</b>
enfance	<b>1 671 981 €</b>
scolaire	<b>1 267 215 €</b>
attributions de compensation	<b>1 153 451 €</b>
insertion - secours - divers	<b>923 002 €</b>
administration générale	<b>752 024 €</b>
habitat - maison de santé	<b>400 455 €</b>
aménagement et environnement	<b>335 639 €</b>
cohésion sociale, culture école de musique	<b>280 383 €</b>
voirie	<b>125 676 €</b>
actions économiques tourisme	<b>118 958 €</b>

recettes fiscales

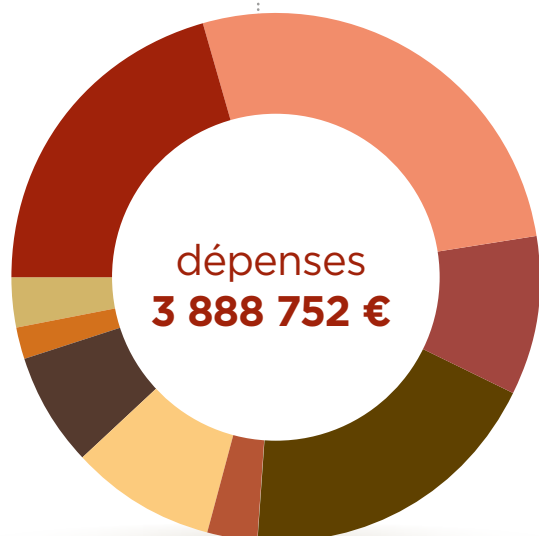
**44%**



recettes fiscales (taxes ménages et entreprises)	<b>3 966 611 €</b>
excédent reporté	<b>1 592 514 €</b>
dotations, subventions et participations	<b>1 101 408 €</b>
dotations et compensations État	<b>795 782 €</b>
produits des services, domaine et ventes diverses	<b>773 474 €</b>
divers	<b>390 463 €</b>
autres produits de gestion courante	<b>350 755 €</b>

## aménagement et environnement

### 27%

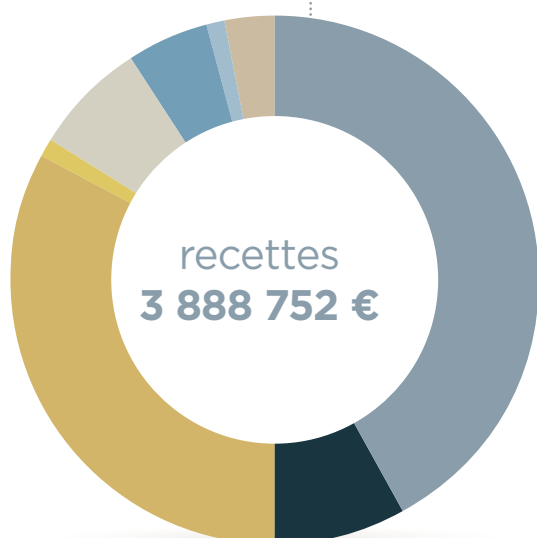


aménagement et environnement	<b>1 065 052 €</b>
scolaire	<b>809 815 €</b>
actions économiques	<b>719 542 €</b>
voirie	<b>373 526 €</b>
habitat - maison de santé	<b>334 494 €</b>
enfance	<b>264 195 €</b>
travaux divers	<b>114 143 €</b>
divers	<b>121 379 €</b>
administration générale	<b>86 606 €</b>

## amortissement et virement

(autofinancement)

### 42%



autofinancement	<b>2 771 018 €</b>
virement de la section de fonctionnement	<b>2 220 269 €</b>
amortissement des immobilisations	<b>550 749 €</b>
subventions	<b>460 987 €</b>
dotations, fonds divers et réserve, FCTVA	<b>307 557 €</b>
divers	<b>216 340 €</b>
excédent reporté	<b>79 784 €</b>
cessions	<b>53 065 €</b>

## EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2019 ET 2020:

- Voirie..... **302 709 €**
- Travaux écoles: ..... **293 538 €**  
*Réfection de la toiture de l'école de Dieue-sur-Meuse, climatisation de la maison de l'enfance et du pôle enfance*
- Travaux d'économie d'énergie..... **153 413 €**  
*Amélioration thermique du siège de la Communauté de communes à Dieue-sur-Meuse et acquisition d'équipements pour la maison des services*
- Mise en place de sentiers de randonnées dans le secteur de Voie Sacrée
- Aménagement..... **18 066 €**  
*Études pour l'aménagement de zones ZAC Entres deux haies + SARAP*

**23** enfants ont pu être accueillis en périscolaire pendant la crise



## Le service enfance face à la crise sanitaire

La crise sanitaire du COVID-19 a exigé une nouvelle organisation du service enfance et une adaptation de son personnel.

Pendant cette crise, les écoles et le service enfance ont assuré un service minimum (dès le 16 mars jusqu'à la reprise). Les accueils se sont déroulés dans les écoles d'Ancemont, Dieue-sur-Meuse et Sommedieue. L'accueil a été effectué par des enseignants des écoles et, en fonction des besoins, par d'autres enseignants d'écoles du territoire.

En complément, un accueil périscolaire a eu lieu sur les sites de Dieue-sur-Meuse et Sommedieue, ainsi qu'un accueil pendant les vacances scolaires.

23 enfants différents ont pu être accueillis sur les écoles pendant cette période et ceci grâce au travail du personnel enseignant, du personnel d'entretien et des animatrices périscolaires.

Les écoles ont repris le 12 mai, avec des protocoles sanitaires bien définis et un effectif réduit.

L'école de Dugny a, pour sa part, repris le 18 mai, comme les deux crèches de la Communauté de communes.

Malgré la crise, cet été, les accueils de loisirs ont pu fonctionner avec un aménagement spécifique pour répondre aux normes sanitaires (petits groupes qui ne se croisent pas, masques pour les animateurs etc...). Cette organisation a permis néanmoins d'accueillir 171 enfants différents en juillet (362 sur la même période en 2019).

Pour les ados, un « Presque Anim'été » a finalement été organisé, il concernait deux groupes d'une vingtaine de jeunes. Malgré les contraintes sanitaires, ces jeunes ont pu participer à des activités et se rencontrer.

Une dizaine de jeunes a également participé à la mise en place d'un « chantier jeunes » à Ancemont. Il s'agissait de la réalisation de poubelles de tri sélectif pour les manifestations des associations du village et de la commune. Ils sont ensuite partis une semaine à Madine.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**contacter le service petite enfance**

**T 03 29 88 85 83 ou 03 29 87 29 86**

**M v.dietrich@valdemeuse.fr**

**M l.chouin@valdemeuse.fr**



## Participation de la Codecom à la carte transport scolaire des collégiens

Dans le cadre de sa politique transport scolaire, la Région Grand Est a décidé la gratuité pour le transport scolaire des enfants scolarisés en primaire (maternelle et élémentaire) pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Par contre la carte de transport scolaire sera toujours payante pour les collégiens. Dans ce contexte, le conseil communautaire a décidé le 5 mars 2020, comme les années passées, de participer à la carte de transport scolaire pour les collégiens.

**Concrètement, cela se traduit par le versement d'une aide de 40€ pour une carte simple et 80€ pour une carte famille** pour tous les enfants du territoire de la Communauté de communes scolarisés au collège.

Afin de percevoir cette aide, les familles devront transmettre à la Codecom au 1 bis route de Senoncourt à Ancemont (55320), ou par mail à [a.jacquemin@valdemeusevoiesacree.fr](mailto:a.jacquemin@valdemeusevoiesacree.fr), les pièces justificatives suivantes :

- courrier de demande du versement de l'aide ;
- copie de la carte de transport 2020/21 recto et verso ;
- attestation sur l'honneur de paiement ;
- copie complète du livret de famille ;
- relevé d'identité bancaire.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**contacter Angélique JACQUEMIN :**

**T 03 29 80 98 27**

**M a.jacquemin@valdemeusevoiesacree.fr**

# Travaux dans les écoles

## Période estivale 2020

### TRAVAUX RÉALISÉS PAR NOS AGENTS TECHNIQUES ET L'ÉQUIPE D'INSERTION

- Création d'une salle de sieste à l'école de Sommedieue (cloisons, prises électriques, éclairage, blocs de secours, portes, peinture) en février 2020.
- Création d'un placard de rangement dans les écoles de Dugny et Sommedieue.
- Création d'une étagère/local de rangement à l'école de Dugny.
- Peinture et réfection de pans de murs dans les écoles de Dieue et Souilly: finition du WC garçons à Dieue, remise en peinture du mur d'une salle de classe à Souilly.
- Changement du grillage de séparation à l'école maternelle de Souilly.
- Pose d'un évier dans une salle de classe à l'école de Souilly.
- Pose de blocs de secours et extincteurs à l'école de Sommedieue.
- Pose de néons LED dans une salle à l'école de Dieue.
- Création d'un interrupteur dans le nouveau WC pour personne à mobilité réduite à l'école de Souilly.
- Réparation d'un volet électrique à l'école d'Ancemont.

### TRAVAUX RÉALISÉS PAR UNE ENTREPRISE

- Pose de 5 fenêtres au multi-accueil de Dugny.
- Pose de 2 portes et 5 fenêtres à l'école maternelle de Dugny.
- Pose de fenêtres et portes dans le bâtiment périscolaire et de deux portes extérieures dans le bâtiment primaire à l'école de Sommedieue.
- Pose d'une porte du nouveau WC pour personne à mobilité réduite à l'école primaire et au périscolaire de Souilly.
- Pose de fenêtres à l'école primaire de Dieue (finition).

Ces travaux réalisés par une entreprise, ont fait l'objet d'une subvention de l'État au titre de la DETR à hauteur de 50% du coût total, soit 173 000€.

## Autres travaux à venir

Le conseil communautaire a validé le 6 février 2020 la programmation des travaux à réaliser dans les écoles de notre territoire. Un maître d'œuvre a été retenu pour l'élaboration précise du cahier des charges. Un dossier de demande de subvention auprès de l'État a été déposé en février 2020. Ces travaux estimés à 442 000€ HT sont subventionnés par la DSIL pour 120 000€ et par la DETR pour 185 595€, soit 70% de subvention.

La programmation de ces travaux comprend :

- **École de DUGNY** : mise en accessibilité du bâtiment de l'école primaire et création de nouveaux sanitaires en rez-de-chaussée dont des sanitaires pour personne à mobilité réduite.
- **École de DUGNY** : réfection des sanitaires de l'école maternelle
- **École de SOMMEDIUE** : réfection de la cour de l'école primaire
- **École d'ANCEMONT** : réfection de la toiture de la chaufferie, réfection des skydoms et réfection des sanitaires garçons
- **École de SOUILLY** : réfection des plafonds des sanitaires de l'école maternelle et de la classe de grande section de maternelle, pose de volets roulants électrique pour le bâtiment de l'école primaire.
- **École de DIEUE** : réfection des plafonds du couloir et de l'entrée du bâtiment maternelles.

L'appel d'offre pour ces travaux va être lancé au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2020, pour une réalisation en 2021.



Création d'une salle de sieste à l'école de Sommedieue

## Multiaccueil de Souilly

Le conseil communautaire a validé le 5 mars 2020 la construction d'une structure multi-accueil de 15 places évolutive à 20 places à Souilly, ainsi que la construction d'une micro-crèche de 9 places à Moulin Brûlé.

La Codecom a acquis en juillet 2020 le terrain d'implantation pour la future structure de Souilly qui sera mitoyenne du groupe scolaire situé sur la commune. Concernant le site de Moulin brûlé, la recherche d'un terrain se poursuit. La création de ces structures aboutira à la couverture de l'intégralité du territoire en matière d'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Suite à une mise en concurrence lancée en juin 2020, un maître d'œuvre a été retenu pour le projet de Souilly. La réunion de lancement avec le maître d'œuvre et un groupe projet composé d'élus communautaires, de représentants de la commune et des services de la Codecom aura lieu dès octobre 2020. Nous vous informerons dans nos prochains numéros de l'avancée de ce dossier.



La crise sanitaire du COVID-19 a exigé une adaptation du fonctionnement des cours par l'équipe d'enseignants ; celle-ci s'est rapidement mobilisée pour prendre des mesures inédites et relever le défi de maintenir une continuité pédagogique : un service d'enseignement à distance a été proposé aux familles. Il a permis d'accompagner les élèves dans leur pratique instrumentale tout en gardant des liens, indispensables dans ce contexte.

Pour la reprise de septembre, des mesures sanitaires adaptées aux activités sont mises en œuvre afin d'accueillir les élèves dans les locaux en toute sécurité.

## L'école intercommunale de musique

Lieu d'éveil, de découverte, d'apprentissage mais aussi d'échanges et de partage pour un épanouissement culturel et personnel, l'école de musique est ouverte à tous : enfants, adolescents et adultes, du territoire de la Communauté de communes et hors.

### Son projet pédagogique réunit trois grandes missions :

- **former des musiciens** : formation musicale, pratique instrumentale, pratique collective,
- **sensibiliser le plus large public**,
- **diffuser** : auditions des élèves, concerts, projets artistiques, spectacles.

La Maison de la Musique à Dieue, entourée de son magnifique cadre de verdure, est un outil fonctionnel, convivial et harmonieux, adapté aux besoins des activités musicales.

### PARCOURS DE FORMATION

L'école de musique propose un parcours de formation, qui permet aux élèves de construire leur projet artistique : choisir une discipline dominante (instrument) et conforter le parcours par des disciplines complémentaires (formation musicale, pratique d'ensemble).

D'autres parcours plus souples, sont possibles pour ceux qui le souhaitent :

#### ► Cours Loisir :

Instrument seul + pratique d'ensemble possible - adolescents, à partir du collège, et adultes

#### ► Pratique d'ensemble seule ou Formation musicale seule

#### ► Ateliers jeunes enfants

Initiation musicale / Découvertes instrumentales

Les cours ont lieu en journée et soirée selon disponibilités des élèves, les horaires sont déterminés en début d'année scolaire.

Diffuser  
**Former**  
Sensibiliser





## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

### ► Ateliers « jeunes enfants »

#### Initiation musicale à partir de 5 ans dans l'année civile en cours

Découverte de l'univers et de l'organisation des sons à travers des chansons, comptines, jeux sur des percussions et objets sonores; initiation ludique et créative au langage musical

#### Découvertes instrumentales à partir de 6 ans et plus

Destiné aux enfants dont le choix instrumental n'est pas déterminé. À travers une approche ludique, sensorielle, créative et collective, les enfants peuvent « essayer, toucher » les instruments. L'atelier est animé, à tour de rôle, par les professeurs d'instrument.

### ► Pratique instrumentale

#### Enfants à partir de 7 ans, adolescents et adultes.

- Saxophone ..... Lundi ou mardi / vendredi
- Flûte traversière ..... Jeudi
- Guitare ..... Non déterminé
- Batterie, percussions ..... Mercredi / jeudi
- Piano ..... Tous les jours (excepté samedi)

### ► Formation musicale

#### Elle réunit théorie, développement de l'audition et culture musicale.

- Enfants et ados ..... Mercredi ou jeudi, selon niveau.
- Adultes (culture musicale) ..... Jeudi

### ► Pratique d'ensemble

#### Pour développer le goût et le plaisir de jouer avec les autres musiciens.

- Ensemble de saxophones
- Ensemble percussions et claviers (2 groupes)
- Ensemble de guitares
- Groupe multi-instrumental

### Une question ? Un renseignement ? Une inscription pour la rentrée 2020 ?

Maison de la Musique et des Traditions  
Rue de l'église à Dieue-sur-Meuse

T 03 29 87 63 62

M [ecoledemusique-dieue@orange.fr](mailto:ecoledemusique-dieue@orange.fr)

W [valdemeusevoiesacree.com](http://valdemeusevoiesacree.com)

Communauté de communes

Val de Meuse-Voie Sacrée

43 rue du Rattentout à Dieue-sur-Meuse

T 03 29 87 60 75

M [secretariat@valdemeusevoiesacree.fr](mailto:secretariat@valdemeusevoiesacree.fr)

W [www.valdemeusevoiesacree.com](http://www.valdemeusevoiesacree.com)

## AUTRES ACTIVITÉS

### ► Musique à l'école

Des projets musicaux et artistiques sont mis en œuvre, en partenariat avec l'Éducation nationale dans toutes les écoles maternelles et primaires du territoire de la Communauté de communes.

Un musicien-intervenant de l'école de musique, mène ces projets en intervenant régulièrement dans les classes.

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les activités sont encadrées par une équipe de musiciens professionnels:

#### M. DUTHEIL-SOUDEY Camille

Flûte traversière, formation musicale, culture musicale, groupe multi-instrumental, initiation musicale

#### Mme KLEIN Valérie

Saxophone, ensemble saxophones

#### M. HANSER Philippe

Batterie, ensembles percussions

#### M. JACQUES Julien

Intervenant Musique à l'école

#### Mme GENIALE Catherine

Direction, piano

Guitare et ensemble de guitares: recrutement d'un enseignant en cours



## INSCRIPTIONS / INFORMATIONS

### Permanences

Les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 septembre de 15h à 18h30.

En dehors de ces dates contactez nous!

Des inscriptions peuvent être possibles en cours d'année.

Reprise des activités à partir du lundi 14 septembre.

Passée cette date, l'École de musique fonctionne selon le calendrier scolaire.





## Fonds Résistance

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 qui frappe la France et plus particulièrement notre région, la Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée s'engage dans le fonds d'aides d'urgence aux petites entreprises et aux associations locales, nommé « Fonds Résistance ».

Ce fonds a été créé à l'initiative de l'État en partenariat avec la Région Grand-Est, le Département de la Meuse et l'ensemble des EPCI volontaires.

En effet, en complément du Fonds de Solidarité National, ce dispositif vise à aider les entreprises de moins de 11 salariés et les associations éligibles ayant des difficultés à accéder au financement bancaire ou non éligibles au « Prêt Rebond ». Les entreprises des secteurs d'activités jugés essentiels pourront se voir octroyer une prime d'activité forfaitaire les aidant à verser une prime à leurs salariés.

## Règlement d'intervention économique

Soucieuse de la fragilité de ses petites entreprises, la Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée a souhaité instaurer un règlement d'aide directe aux entreprises afin de soutenir l'économie locale et la création ou le maintien de l'emploi.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique économique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il a pour objectifs d'accompagner :

- les entreprises dans les phases majeures de leur vie (création, croissance, transmission),
- les projets innovants des entreprises.

Depuis sa mise en place en novembre 2019, 2 entreprises du territoire ont pu bénéficier de cette aide et 3 dossiers sont en cours d'instruction.



**LES DEMANDES SONT À EFFECTUER AVANT LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020**

**Pour toute question sur le Fonds Résistance, ainsi que l'aide aux entreprises merci de vous adresser à Valentin MIRGOT, agent de développement**

**T 03 29 88 85 81**  
**M [v.mirgot@valdemeusevoiesacreee.fr](mailto:v.mirgot@valdemeusevoiesacreee.fr)**

# Nouvelle entreprise sur la zone d'activités Les Souhesmes



En application de la loi dite NOTRÉ, le parc d'activités économiques « Les Souhesmes » a été transféré en 2016 par le Conseil Départemental à la Communauté de communes Meuse Voie Sacrée devenue Val de Meuse - Voie Sacrée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Localisé à la sortie de l'échangeur autoroutier A4 Paris/Strasbourg et à 10 minutes de la gare Meuse TGV, le parc d'activités « Les Souhesmes » (d'une superficie de 49 hectares) dispose d'espaces plateformés prêts à bâtir et de réserves foncières à l'état naturel.

Pour pouvoir répondre aux diverses demandes relatives à de potentiels investissements, la Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée assure directement toute la commercialisation de cette zone.

Récemment acquéreur d'un bâtiment à la vente depuis quelques années, la société *Go ! Formations* accompagne les projets de formation dans les domaines de la logistique, des travaux publics, de la sécurité et des transports.

Les représentants de la société avaient exprimé le besoin d'acquérir un espace supplémentaire pour y établir des activités pratiques de formations à la conduite.

Le conseil communautaire le 19 septembre 2019 a donc autorisé la vente d'un **terrain d'environ 1 hectare** appartenant au terrain déjà propriété de la société.

L'acquisition de ce terrain supplémentaire permet la mise en place d'une piste d'évolution et de manœuvre pour

ponds lourds et une zone de formation à la conduite d'engins de travaux publics. Des travaux de terrassements ont déjà été réalisés à ce dessein.

L'installation de la société sur la zone des Souhesmes à la fin de l'année 2019 a permis la création d'emplois. Le centre est actuellement ouvert à la formation.



**D'AUTRES PROJETS D'INSTALLATION D'ENTREPRISES SONT EN COURS. CES PROJETS FERONT L'OBJET D'UN DÉVELOPPEMENT DANS UN PROCHAIN NUMÉRO DU BULLETIN « CODECOM AVENIR », LORSQU'ILS SERONT PLUS ABOUTIS.**

## Vélo-route voie-verte

La Communauté de communes a retenu un maître d'œuvre pour la réalisation de sa future vélo-route voie verte.

Celui-ci est en cours de réalisation de l'avant-projet sommaire, qui permettra de définir précisément les différentes phases de réalisation.

Afin de financer ce projet d'envergure, une attention particulière est portée à la recherche de subventions, en répondant notamment aux appels à projets ou en déposant des dossiers auprès des financeurs institutionnels tel que l'État au travers la DETR (dépôt de dossier prévu au mois de février 2021).

Dans l'attente du retour des différentes études, notamment environnementales, la Codecom a déjà répondu à un appel à projet national afin de pouvoir bénéficier d'autres subventions. Ce premier appel à projet portait sur le tronçon Dieue-Ancemont avec la problématique du passage de la Meuse.

Nous vous informerons dans nos prochains numéros de l'avancée de ce dossier.

## Extension des consignes de tri

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, la Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée a décidé de faire évoluer les consignes de tri afin de simplifier le recyclage au quotidien.

**Pour faciliter le geste du tri, dorénavant, la seule question à se poser est: *est-ce que mon déchet est un emballage?***

### SI LA RÉPONSE EST OUI

Mon emballage va directement dans le sac jaune ou dans le conteneur approprié (bleu pour le papier et le carton, vert pour le verre).

Cependant, pour que le recyclage de mes déchets soit effectif, quelques consignes sont à respecter :

- ▶ **Les emballages doivent être jetés en vrac, il ne faut pas les imbriquer** (ex: ne pas mettre le film plastique dans une boîte de conserve).
- ▶ **Il faut que les emballages soient bien vidés, mais il est inutile de les laver.**
- ▶ **Enfin, les matières doivent être séparées** (ex: l'opercule est détaché de la barquette de jambon).

### SI LA RÉPONSE EST NON

Je mets mon déchet dans mon bac pucé pour les déchets ménagers.

#### VOICI QUELQUES EXEMPLES DES NOUVEAUX EMBALLAGES À TRIER :

- POTS DE YAOURT,
- DE FROMAGE BLANC,
- SACS,
- SACHETS ET FILMS,
- CAPSULES DE CAFÉ (VIDES),
- BARQUETTES,
- TUBES DE DENTIFRICE,
- PAPIER BULLE...



EN CONSÉQUENCE, LA DOTATION ANNUELLE MAXIMALE DE SACS DE TRI EST PORTÉE À 3 ROULEAUX PAR FOYER.

*Ne nous oubliez pas!*



Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service déchets ménagers de la Communauté de communes

**T 03 29 87 29 85**

**M** ou via le formulaire de contact disponible sur le site internet [valdemeusevoiesacree.com](http://valdemeusevoiesacree.com)

#### Horaires accueil service ordures ménagères :

Lundi, jeudi ..... 8h30 - 12h  
 ..... 13h30-16h30  
 Vendredi ..... 8h30-12h

*Ou sur rendez-vous :*

Lundi, mercredi, jeudi... 7h30 - 18h  
 Mardi, vendredi ..... 7h30 - 12h



LES EMBALLAGES ÉLECTROMÉNAGERS (LE CARTON ET LE POLYSTYRÈNE), SONT À DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE.

# Travaux de voirie saison 2020

## liste des communes concernées

### CETTE ANNÉE LA PROGRAMMATION VOIRIE POUR LES TRAVAUX D'ECF CONCERNE LES COMMUNES DE :

- **ANCEMONT** - Rue de l'Auselière
- **BELRUPT-EN-VERDUNOIS** - Rue de la Côte et place de la Mairie
- **BENOÎTE-VAUX** - Place de l'église
- **BLERCOURT** - Rue de la Grand
- **DIEUE-SUR-MEUSE** - Entrée rue de la Meuse
- **DUGNY-SUR-MEUSE** - Rue des Tilleuls
- **LEMMES** - Chemin de la Haie Pigeon / Chemin de Mignontrelle
- **LEMPIRE** - Rue du Moulin et accès église
- **LES SOUHESMES** - Rue de l'église et rue du Pont / Rue de l'Orbière / Chemin de la Prêle
- **RAMBLUZIN** - Rue Au-delà de l'eau
- **RUPT-EN-WOEVRE** - Rue Nacrillon / Rue de Somme-dieu / Petite Rue
- **SENONCOURT** - Rue du Moulin
- **TILLY-SUR-MEUSE** - Chemin du stade
- **VILLERS-SUR-MEUSE** - Rue de la gare / Rue des Pachis / Chemin de la Forêt (partie basse)

Les travaux ont été réalisés en août et septembre 2020.

L'entreprise SOCOGETRA est attributaire du marché pour ces travaux.

La compétence voirie comprend aussi l'entretien des ouvrages d'art des voies portées transférées. En 2019, par exemple, la Communauté de communes est intervenue sur la réfection d'un ouvrage d'art dans la commune de Vadelaincourt.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise BERTHOLD de Dieue-sur-Meuse.



*Programme voirie Ouvrage d'Art 2019. Remplacement complet du tablier et des gardes corps sur la commune de Vadelaincourt.*



*Programme ECF 2020 : rue de L'Orbière, Les Souhesmes-Rampont.*

# Agenda culturel 2020



**SAMEDI 12 SEPTEMBRE**

Église fortifiée de Dugny 20h30

## Concert Les ViZiteurs

Soirée classic rock et autres curiosités !

**VENDREDI 18 SEPTEMBRE**

Église fortifiée de Dugny 21h00

## Concert Julie André

« Résonances »



Plus d'infos sur: [tourismevaldemeusevoiesacree.fr](http://tourismevaldemeusevoiesacree.fr)



Téléchargez le programme  
de la saison culturelle 2020  
en flashant ce QRcode!

**SAMEDI 19 ET DIMANCHE  
20 SEPTEMBRE**

## Journées du patrimoine

- **Bellatores Hospitalis « Week-end médiéval »**  
Église fortifiée de Dugny 10h00 - 18h00 : reconstitution historique de la vie quotidienne au début du XIII<sup>e</sup> siècle.
- **Découverte du patrimoine**  
Visites guidées à l'église fortifiée de Dugny et visites libres à l'église de Gécicourt. 14h30-17h00

Église Dugny © Jean-Louis Nicolas



Église Gécicourt © Alain TAURELLE



**SAMEDI 26 SEPTEMBRE**

Parc du Château des Monthairons de 14h00 à 17h30

## Sortie nature Balade contée

Visite animée par Chantal BILLIOTTE.  
Spectacle itinérant proposé par Julie ANDRE.



Château Monthairons © Chantal Billiotte





## Prolongation d'un an pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le dispositif de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) touche bientôt à sa fin. Les propriétaires occupants qui souhaitent bénéficier de subventions pour la rénovation de leur(s) logement(s) peuvent monter leur dossier jusqu'au 24 mai 2021.

### Après il sera trop tard.

Pour rappel, les thématiques retenues dans le cadre de la campagne d'aide à l'amélioration de l'habitat sont les suivantes :

- la lutte contre l'habitat indigne,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite.

À noter qu'il ne faut pas commencer les travaux sans l'autorisation de l'Anah.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS**  
contactez Sandra BAINVILLE:  
T 03 29 80 98 27

M [s.bainville@valdemeusevoiesacree.fr](mailto:s.bainville@valdemeusevoiesacree.fr)

**Vous pouvez également vous rendre aux permanences (de 10h à 12h) assurées par URBAM, Cabinet du suivi de l'animation :**

- > le 2<sup>e</sup> mardi du mois: dans les bureaux de la Communauté de communes à Dieue-sur-Meuse
- > le 4<sup>e</sup> mardi du mois: dans les bureaux de la Communauté de communes à Ancemont



Pour un logement confortable et économe

## Inscrivez-vous!

Afin d'enregistrer votre demande, merci de compléter ce formulaire, de le découper et de l'envoyer à l'adresse suivante :  
**Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée - 43 rue du Rattentout - 55320 Dieue-Sur-Meuse.**

DÉMARCHE GRATUITE  
ET SANS ENGAGEMENT!

### Vous, votre immeuble, votre projet

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Commune .....

Téléphone .....

Adresse du chantier .....

.....

.....

Année de construction .....

Surf. habitable .....

Système de chauffage actuel .....

Etat des lieux du bâti (vos appréciations) .....

.....

.....

### Vos travaux envisagés

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Maçonnerie  | <input type="checkbox"/> Charpente / couverture |
| <input type="checkbox"/> Planchers   | <input type="checkbox"/> Plâtrerie / cloisons   |
| <input type="checkbox"/> Electricité | <input type="checkbox"/> Salle de bains         |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries | <input type="checkbox"/> Chauffage              |
| <input type="checkbox"/> Isolation   |   |

Autres .....

.....

.....

### Vos disponibilités

Jours et horaires .....

.....

.....